
États financiers Santé à domicile Ontario

Le 31 mars 2026

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2-3
État de la situation financière.....	4
État des résultats.....	5
État de l'évolution du déficit accumulé.....	6
État des flux de trésorerie.....	7
Notes annexes aux états financiers	8-17
Annexe 1 : Rapprochement des fonds provenant de Santé Ontario et du ministère de la Santé.....	18

Le 22 juin 2026

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction de Santé à domicile Ontario assure l'intégrité, l'uniformité, l'objectivité et la fiabilité des états financiers. En conformité avec les Normes comptables pour le secteur public du Canada, y compris la série SP 4200 qui traite des organismes sans but lucratif du gouvernement, la direction a élaboré les présents états financiers, suivant ses meilleurs jugements et estimations, le cas échéant. Les estimations et hypothèses se fondent sur les données historiques, les conditions actuelles et d'autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

La direction est chargée d'établir et de tenir à jour un système de contrôles internes qui ont été conçus pour assurer un degré raisonnable de certitude que les dossiers financiers sont exacts, fiables et pertinents et que les éléments d'actif sont comptabilisés et conservés de manière appropriée. Le système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation des pouvoirs adéquate et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration de Santé à domicile Ontario s'assure que la direction remplit ses obligations au regard de la présentation de rapports financiers et de contrôles internes. En plus d'examiner et d'approuver les états financiers, il tient des réunions régulières avec la direction.

En vertu de la loi de l'Ontario et selon le Rapport de l'auditeur indépendant, le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a audité les états financiers, suivant les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le Bureau du vérificateur général a libre accès au conseil d'administration pour discuter des constatations de l'audit, entre autres sujets pertinents.

Au nom de la direction de Santé à domicile Ontario, veuillez recevoir nos salutations distinguées.



Anna Greenberg

Directrice générale



Elham Roushani

Directeur général des finances par intérim

Rapport de l'auditeur indépendant

Santé à domicile Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Santé à domicile Ontario qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Santé à domicile Ontario au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* » du présent rapport. Je suis indépendante de Santé à domicile Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Santé à domicile Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Santé à domicile Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Santé à domicile Ontario.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquies une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de Sant      domicile Ontario;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de Sant      domicile Ontario    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener de Sant      domicile Ontario    cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

La v  rificatrice g  n  rale,



Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2026

Shelley Spence, FCPA, FCA, ECA

Santé à domicile Ontario
État de la situation financière

Au 31 mars 2026
(en milliers de dollars)

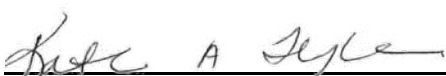
	Notes	2026 \$	2025 \$
			(Note 14 rajustée)
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie		321 572	375 531
Sommes à recevoir de Santé Ontario et du ministère de la Santé		2 472	399
Comptes débiteurs		7 599	25 846
Charges payées d'avance		20 496	11 973
Total des actifs courants		352 139	413 749
Immobilisations	3	3 259	1 874
Total des actifs		355 398	415 623
Passifs et déficit accumulé			
Passifs courants			
Comptes créditeurs et charges à payer	12	341 923	314 298
Sommes dues à Santé Ontario et au ministère de la Santé	4	10 010	100 497
Total des passifs courants		351 933	414 795
Apports en capital reportés	5	3 259	1 874
Avantages sociaux futurs	6	12 100	14 835
Total des passifs		367 292	431 504
Déficit accumulé			
Excédent non affecté (déficit)		204	(1 048)
Excédent soumis à des restrictions internes pour le fonds de soins		2	2
Déficit assujéti à des restrictions internes pour les avantages sociaux futurs		(12 100)	(14 835)
Total du déficit accumulé		(11 894)	(15 881)
Total des passifs et du déficit accumulé		355 398	415 623

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent rapport.

Approuvé par le conseil d'administration



Carol Annett, présidente du conseil d'administration



Kate Fyfe, vice-présidente du conseil d'administration

Santé à domicile Ontario

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars)

		Du 28 juin 2024 au 31 mars	
		2026	2025
	Notes	\$	\$
Produits			
Financement de Santé Ontario – actions et initiatives		4 814 651	3 389 718
Financement de Santé Ontario – Réseau rénal de l'Ontario		5 087	4 648
Financement du ministère de la Santé – infirmier praticien et interprète		914	676
Amortissement des apports en capital reportés	5	1 237	762
Autres produits	7	18 783	1 534
Total des produits		4 840 672	3 397 338
Charges			
Services de soins de santé fournis sous contrat			
Services à domicile et en clinique		3 493 547	2 415 020
Services de soins palliatifs		91 267	62 738
Services scolaires		21 702	12 242
Salaires et avantages sociaux	6,12	937 493	676 269
Fournitures médicales		184 988	141 308
Fournitures et frais divers	12	44 125	41 626
Location d'équipement médical		37 496	27 383
Bâtiments et terrains	12	27 565	21 053
Amortissements	3	1 237	762
Total des charges		4 839 420	3 398 401
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les postes suivants		1 252	(1 063)
Passifs nets transférés à Santé à domicile Ontario		—	(14 895)
Recouvrement des avantages sociaux futurs	6	2 735	96
Charge du fonds de soins		—	(19)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		3 987	(15 881)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent rapport.

Santé à domicile Ontario
État de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars)

	Fonds sans restriction	Fonds de soins assujetti à des restrictions internes	Avantages sociaux futurs assujettis à des restrictions internes	2026 Total	Du 28 juin 2024 au 31 mars 2025 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Déficit accumulé au début de l'exercice	(1 048)	2	(14 835)	(15 881)	—
Excédent ou insuffisance des produits par rapport aux charges	3 987	—	—	3 987	(15 881)
Transferts aux avantages sociaux	(2 735)	—	2 735	—	—
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	204	2	(12 100)	(11 894)	(15 881)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent rapport.

Santé à domicile Ontario
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars)

			Du 28 juin 2024 au 31 mars 2025
	Notes	2026 \$	2025 \$
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Excédent ou insuffisance des produits par rapport aux charges		3 987	(15 881)
Rajustements pour les éléments hors trésorerie :			
Amortissement des immobilisations		1 237	762
Amortissement des apports en capital reportés		(1 237)	(762)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9	(57 946)	391 412
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		(53 959)	375 531
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations		(2 623)	(93)
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement			
Recouvrement des apports pour l'acquisition d'immobilisations		2 623	93
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		(53 959)	375 531
Trésorerie, au début de l'exercice		375 531	—
Trésorerie, à la fin de l'exercice		321 572	375 531

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent rapport.

Santé à domicile Ontario

Notes annexes aux états financiers

Le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

1. But de l'organisme

Santé à domicile Ontario est un organisme de la Couronne constitué le 28 juin 2024 en vertu de la *Loi de 2023 sur la prestation commode de soins à domicile* (la Loi).

La Loi a pour objet de rationaliser et d'améliorer la prestation des services de soins à domicile et en milieu communautaire partout dans la province. De fait, elle prévoyait la fusion des 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé qui exerçaient leurs activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire. Elle prévoyait aussi le transfert des éléments d'actif et de passif, des droits, des obligations et des employés afin de créer un nouvel organisme de services appelé Santé à domicile Ontario.

L'objectif de Santé à domicile Ontario, établi dans la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*, est de fournir des services de soins à domicile et en milieu communautaire à ses patients et patientes.

Parmi les services fournis, on compte la prestation de services partagés ainsi que des mesures de soutien opérationnel pour les fournisseurs de services aux patients, y compris la coordination des services de soins, la gestion du placement en foyer de soins de longue durée, la sensibilisation du public et le renvoi aux services de santé et aux services sociaux.

Santé à domicile Ontario, une filiale de Santé Ontario, comprend un conseil d'administration et une directrice générale. En fait, cet organisme relève directement de Santé Ontario et indirectement de la ministre de la Santé, par l'intermédiaire de Santé Ontario.

Les résultats financiers des opérations de Santé à domicile Ontario ne sont pas inclus dans les états financiers de Santé Ontario. Étant donné que Santé à domicile Ontario est un organisme régi par le gouvernement de l'Ontario, ses états financiers consolidés sont inclus dans ceux de la province.

Santé à domicile Ontario a conclu avec Santé Ontario une entente de responsabilisation en matière de services, entrée en vigueur le 28 juin 2024, qui énonce les conditions selon lesquelles Santé Ontario entend financer Santé à domicile Ontario pour lui permettre de remplir ses obligations réglementaires. Santé à domicile Ontario est par ailleurs signataire d'un protocole d'entente tripartite avec la ministre de la Santé et Santé Ontario établissant le cadre de rôles et de responsabilités qui s'appliquent aux termes de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*.

En tant qu'organisme de la Couronne, Santé à domicile Ontario est exempté de l'impôt fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

2. Principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers de Santé à domicile Ontario ont été préparés conformément aux *Normes comptables pour le secteur public* du Canada, y compris la série SP 4200 qui traite des organismes sans but lucratif du gouvernement, suivant les directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par Santé à domicile Ontario sont les suivantes :

Dépendance économique

Santé à domicile Ontario compte sur le financement de la province de l'Ontario, selon l'entente de responsabilisation en matière de services qui comprend les arrangements budgétaires établis par Santé Ontario et le ministère de la Santé. Dans les présents états financiers, on peut constater les fonds d'exploitation qui font partie de l'entente de responsabilisation en matière de services et qui ont été modifiés aux termes des lettres de financement de Santé Ontario et du ministère de la Santé. Effectivement, la nature de l'entente de responsabilisation en matière de services avec Santé à domicile Ontario prévoit sa dépendance économique de Santé Ontario et du ministère de la Santé.

Santé à domicile Ontario
Notes annexes aux états financiers

Le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

Santé à domicile Ontario utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. De fait, les fonds reçus de Santé Ontario et du ministère de la Santé constituent des apports affectés d'origine externe qui doivent être dépensés au cours de l'exercice prévu. Les apports non dépensés de Santé Ontario et du ministère de la Santé sont remboursables à ces derniers à la fin de l'exercice. Les apports non affectés sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés d'origine externe pour l'acquisition et le développement d'immobilisations sont consignés à titre d'apports en capital reportés, puisqu'ils sont amortis au compte d'exploitation selon la même méthode que celle appliquée à l'amortissement des immobilisations connexes.

Le revenu d'intérêts accumulé par Santé à domicile Ontario est consigné comme dette payable à Santé Ontario dans l'exercice où il l'a reçu. Dans les exercices ultérieurs, le revenu d'intérêts qui ne doit pas être versé à Santé Ontario dans le cadre du processus de règlement annuel est consigné comme autres produits.

D'autres produits et recouvrements sont comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont accumulés et que les modalités d'utilisation sont respectées.

Déficit accumulé assujetti à des restrictions internes

L'État du déficit accumulé inclut le déficit accumulé assujetti à des restrictions internes qui s'applique aux futurs régimes d'avantages sociaux pour les employés. Ces passifs sont présentés comme assujettis à des restrictions internes, car ils sont financés au fur et à mesure que les prestations sont dues. Les futures obligations sont des passifs non capitalisés.

L'État du déficit accumulé inclut également le déficit accumulé assujetti à des restrictions internes qui s'applique au Fonds de soins. Les dons reçus de l'ancien Centre d'accès aux soins communautaire de la région de Simcoe Nord Muskoka permettent de mener les activités dans le cadre du Fonds de soins, notamment les services de relève pour les aidants, la livraison d'équipement médical, la formation des employés et le développement organisationnel.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des moins-values, le cas échéant. Le coût historique des immobilisations inclut les coûts visant l'acquisition, la conception, la construction, le développement de même que l'accroissement et l'amélioration, tandis que les frais de réparation et d'entretien sont imputés à un autre compte de dépenses.

L'amortissement commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées, c'est-à-dire dès qu'elles se trouvent à l'endroit et dans les conditions nécessaires pour qu'elles soient exploitées de la manière prévue par la direction. L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour la moitié de l'exercice.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel informatique et logiciels	3 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Équipement médical	5 ans
Améliorations des locaux	2 à 15 ans

Santé à domicile Ontario
Notes annexes aux états financiers

Le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque Santé à domicile Ontario devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers.

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, y compris la trésorerie, les sommes à recevoir de Santé Ontario et du ministère de la Santé, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs ainsi que les sommes dues à Santé Ontario et au ministère de la Santé. Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont initialement comptabilisés en tant que coûts d'acquisition qui comprennent les coûts de transaction imputables directement à l'acquisition ou à l'émission du passif en question.

Les dépréciations d'actifs financiers dans la catégorie de coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers sont ensuite amortis à la valeur nette recouvrable, la dépréciation étant constatée dans l'état des résultats d'exploitation et l'évolution de l'actif net.

Avantages sociaux futurs

- (i) Régime de retraite à prestations déterminées et régime offrant des avantages sociaux autres que des prestations de retraite

Santé à domicile Ontario offre des jours de congé de maladie, des avantages postérieurs à l'emploi ainsi qu'un régime de retraite à prestations déterminées à certains employés, inscrivant les obligations au titre des régimes au fur et à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour acquérir les prestations de retraite.

L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées procure une pension basée sur les années de service, suivant les meilleures estimations de la direction quant aux niveaux de salaires futurs, à l'âge de la retraite et à d'autres facteurs actuariels concernant les employés. Selon cette méthode, les coûts liés aux avantages sociaux sont comptabilisés sur la durée moyenne estimée de la carrière du groupe d'employés.

Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont causés par les écarts entre les résultats et les prévisions ainsi que par les modifications des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et pertes sont amortis sur la durée moyenne résiduelle de la carrière des employés actifs. Les plus récentes évaluations actuarielles du capital des régimes de retraite datent du 31 mars 2025 et du 30 novembre 2023.

Afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes de retraite à prestations déterminées, les éléments d'actif sont évalués à leur juste valeur.

- (ii) Régime de retraite multi-employeurs à prestations déterminées

La quasi-totalité des employés de Santé à domicile Ontario sont admissibles au Health Care of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime de retraite multi-employeurs contributif à prestations déterminées en fonction du salaire moyen de fin de carrière. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées s'applique au HOOPP, car Santé à domicile Ontario ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Par conséquent, Santé à domicile Ontario comptabilise les cotisations versées en échange des services rendus par les salariés au cours de l'exercice. Toutes les cotisations dues sont incluses dans les comptes créditeurs et charges à payer de l'état de la situation financière.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période du rapport. Les estimations importantes comprennent les avantages sociaux futurs.

Les estimations se fondent sur la meilleure information disponible au moment de préparer les états financiers, et elles sont révisées une fois par année afin de présenter les nouvelles données. Par leur nature, ces estimations sont assujetties à une incertitude de mesure, et par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations.

De même, l'obligation au titre des prestations constituées dans le cadre des avantages sociaux futurs est assujettie à une incertitude de mesure, car les résultats réels peuvent différer considérablement des meilleures estimations à long terme de Santé à domicile Ontario. En effet, pour les prestations accordées aux retraités, par exemple, il peut se produire un grand écart entre les chiffres réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et la tendance des coûts liés aux soins de santé.

3. Immobilisations

	Coût	Cumul des amortissements	2026 Valeur comptable nette	2025 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique et logiciels	40 730	(38 681)	2 049	195
Mobilier et matériel	35 427	(35 126)	301	482
Équipement médical	2 448	(2 387)	61	92
Améliorations des locaux	41 732	(40 884)	848	1 105
	120 337	(117 078)	3 259	1 874

4. Sommes dues à Santé Ontario et au ministère de la Santé

Changements dans les montants dus à Santé Ontario et au ministère de la Santé :

	2026 \$	2025 \$
Sommes dues à Santé Ontario et au ministère de la Santé au début de l'exercice	100 497	—
Paiements de transfert à Santé à domicile Ontario	—	160 149
Financement remboursé à Santé Ontario et au ministère de la Santé	(83 650)	(96 196)
Redressement affecté à l'exercice antérieur	(16 737)	—
Financement à rembourser à Santé Ontario lié aux activités de l'exercice en cours	1 034	26 847
Financement à rembourser au ministère de la Santé lié aux activités de l'exercice en cours	73	—
Revenu d'intérêts accumulé dans l'exercice en cours	8 793	9 697
Sommes dues à Santé Ontario et au ministère de la Santé à la fin de l'exercice	10 010	100 497

Santé à domicile Ontario
Notes annexes aux états financiers

Le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

5. Apports en capital reportés

Les variations au titre des apports en capital reportés sont les suivantes :

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 874	—
Paielements de transfert à Santé à domicile Ontario	—	2 543
Montants reçus de Santé Ontario	2 622	93
Amortissement des apports en capital reportés	(1 237)	(762)
Apports en capital reportés à la fin de l'exercice	3 259	1 874

6. Avantages sociaux futurs

Santé à domicile Ontario prévoit les avantages sociaux futurs suivants pour certains employés :

- (i) Certains employés ont droit à des avantages sociaux postérieurs à l'emploi. Pour autant que des conditions précises soient remplies, il est possible pour eux d'obtenir le remboursement de leurs dépenses liées aux frais médicaux et à l'assurance-vie.
- (ii) Sous réserve de conditions précises, certains employés ont droit à un régime de crédits de congés de maladie acquis, selon lequel ils peuvent toucher une rémunération au moment de leur départ qui équivaut aux crédits de congé de maladie qu'ils ont accumulés, mais n'ont pas utilisés.
- (iii) Certains employés ont droit à un régime de crédits de congés de maladie non acquis, selon lequel ils peuvent accumuler les crédits de congés de maladie non utilisés d'une année à l'autre et les utiliser ultérieurement en cas de maladie ou de blessure.
- (iv) Certains employés ont droit au régime de retraite à prestations déterminées qui est parrainé par Santé à domicile Ontario et géré par La Compagnie d'assurance-vie Manufacturers.
- (v) Santé à domicile Ontario contribue au Healthcare of Ontario Pension Plan (le HOOPP), un régime de retraite multi-employeurs. Les contributions versées au HOOPP pour les services rendus au cours de l'exercice prenant fin le 31 mars 2026 s'élevaient à 64 680 dollars (les contributions versées au cours de la période allant du 1^{er} juin 2024 au 31 mars 2025 s'élevaient à 49 126 dollars), et ce montant a été imputé comme dépense dans l'état des résultats d'exploitation. La plus récente évaluation actuarielle du capital du régime de retraite date du 31 décembre 2025, affichant l'actif net disponible pour les prestations de 131 936 000 dollars (celui-ci s'élevait à 123 017 000 dollars en date du 31 décembre 2024), l'obligation au titre des prestations de retraite s'élevant à 120 833 000 dollars (celle-ci s'élevait à 112 579 000 dollars en date du 31 décembre 2024).

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation de prestations constituées au titre des avantages sociaux futurs est basée sur le passif déclaré dans les présents états financiers.

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les grandes hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages sociaux futurs figurent comme suit :

	Congés de maladie (droits acquis et non acquis)	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Régime de retraite à prestations déterminées
Taux d'actualisation			
- Au début de la période	3,9%	3,9%	3,9%
- À la fin de la période	3,9%	3,9%	3,9%
Taux de croissance de la rémunération	1,5% à 3,8%	1,5% à 3,0%	1,5%
Taux d'accroissement du coût des soins de santé	Sans objet	5,3% à 5,4%	Sans objet
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes d'avantages sociaux	Sans objet	Sans objet	5,0%
Estimation moyenne d'années de service en reste	3,8 à 10,5	6,2 à 12,3	2,0

Avantages sociaux futurs : congés de maladie et avantages postérieurs à l'emploi :

	Congés de maladie (droits acquis et non acquis)	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Du 28 juin 2024 au 31 mars 2025	
	\$	\$	2026	2025
Obligation au titre des prestations constituées	7 330	6 667	13 997	16 458
Gains ou pertes actuariels nets non amortis	(2 147)	250	(1 897)	(1 623)
Passif au titre des avantages sociaux futurs des employés	5 183	6 917	12 100	14 835
Dépense liée aux avantages sociaux futurs des employés	(702)	(45)	(747)	1 397
Cotisations de l'employeur	(1 474)	(514)	(1 988)	(1 337)
Tranche sous-capitalisée ou surcapitalisée de la charge	(2 176)	(559)	(2 735)	60

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Avantages sociaux futurs : régime de retraite à prestations déterminées :

	2026	2025
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	(345)	(332)
Actif du régime de retraite	658	587
Situation de capitalisation – excédent du régime	313	255
Gains ou pertes actuariels non amortis	(49)	(27)
Provision pour moins-value	(264)	(228)
Passif au titre des prestations de retraite	—	—
Amortissement des gains actuariels	20	13
Variation de la provision pour moins-value en cours d'exercice	(36)	(24)
Revenu d'intérêts en cours d'exercice	16	11
Total des dépenses liées au régime de retraite	—	—

Il fallait comptabiliser une provision pour moins-value afin de réduire l'actif au titre des prestations constituées au 31 mars 2026 et au 31 mars 2025, et la perte a été calculée en comparant le montant rajusté de l'actif au titre des prestations constituées en fonction des montants non amortis à la valeur prévue des avantages sociaux futurs.

7. Autres produits

	2026	Du 28 juin 2024 au 31 mars 2025
	\$	\$
Revenu d'intérêts	15 452	—
Recouvrement des dépenses	3 331	1 534
	18 783	1 534

8. Engagements

Santé à domicile Ontario s'est engagé par le prolongement de divers contrats de location jusqu'en 2029, comme suit :

	\$
2027	10 079
2028	6 924
2029	1 842
	18 845

À compter du 1^{er} avril 2026, toutes les concessions immobilières ont été transférées au ministère de l'Infrastructure dans le cadre du Projet de centralisation des pouvoirs de gestion des biens immobiliers. Il incombe à Santé à domicile Ontario de payer des frais de logement mensuels à Infrastructure Ontario, suivant les ententes de bail ayant fait l'objet d'un transfert.

Santé à domicile Ontario
Notes annexes aux états financiers

Le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

9. Éventualités

Santé à domicile Ontario a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses poursuites en raison de la nature de ses activités ainsi que de griefs déposés par ses syndicats. La direction a enregistré sa meilleure estimation du passif potentiel lié à ces réclamations dans les présents états financiers.

Santé à domicile Ontario est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »), qui regroupe les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres du regroupement versent des primes annuelles déterminées en fonction d'analyses actuarielles. Les membres du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada sont assujettis à des réévaluations en cas de pertes subies par le regroupement au cours des exercices durant lesquels ils sont membres, et ces pertes pourraient être importantes. Aucune réévaluation n'avait été effectuée au 31 mars 2026, suivant le rapport soumis le 31 mars 2025.

Si une telle évaluation entraînait des produits ou des coûts additionnels, l'écart serait comptabilisé pour l'exercice au cours duquel survient le règlement.

10. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	Du 28 juin 2024	
	2026	au 31 mars 2025
	\$	\$
Sommes à recevoir de Santé Ontario et du ministère de la Santé	(2 073)	(399)
Comptes débiteurs	18 247	(25 846)
Charges payées d'avance	(8 523)	(11 973)
Comptes créditeurs et charges à payer	27 625	314 298
Sommes dues à Santé Ontario et au ministère de la Santé	(90 487)	100 497
Avantages sociaux futurs	(2 735)	14 835
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(57 946)	391 412

11. Gestion des risques financiers

Santé à domicile Ontario est exposé à certains risques financiers qui découlent d'actifs et de passifs, notamment le risque lié au crédit et le risque d'illiquidité, comme suit :

- (i) Le risque lié au crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit de Santé à domicile Ontario est la valeur comptable déclarée dans l'état de la situation financière, c'est-à-dire les liquidités à recevoir de Santé Ontario et du ministère de la Santé et les comptes débiteurs. Le risque lié au crédit est faible, étant donné que l'encaisse est détenue dans une grande institution financière qui affiche une cote de crédit élevée. Le risque de crédit lié aux comptes débiteurs est minimal, car ces comptes sont à recevoir d'autres organismes du gouvernement provincial ou le risque est atténué par des pratiques de recouvrement.
- (ii) Le risque d'illiquidité désigne le risque que Santé à domicile Ontario ne soit pas en mesure de remplir ses obligations en matière de flux de trésorerie lorsqu'elles sont exigibles. L'organisme atténue ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les sorties de fonds prévues, grâce à l'établissement d'un budget et à l'analyse détaillée des flux de trésorerie.

Santé à domicile Ontario

Notes annexes aux états financiers

Le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

12. Opérations entre apparentés et soldes déclarés

Parmi les parties liées à Santé à domicile Ontario, on compte les ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario ainsi que toutes les autres entités contrôlées par la province. Santé à domicile Ontario conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Les opérations liées avec ces apparentés étaient les suivantes :

- i. Santé à domicile Ontario a engagé la dépense de 4 147 dollars (3 603 dollars au cours de la période allant du 28 juin 2024 au 31 mars 2025), montant dû à Santé Ontario pour l'acquisition de licences et l'embauche de trois employés en détachement. Au 31 mars 2026, les comptes créditeurs et les charges à payer s'élèvent au montant de 3 601 dollars dû à Santé Ontario. Au 31 mars 2025, aucun montant n'est payable à Santé Ontario pour les comptes créditeurs et les charges à payer.
- ii. Santé à domicile Ontario a engagé la dépense de 14 795 dollars (11 308 dollars au cours de la période allant du 28 juin 2024 au 31 mars 2025), montant dû au ministère des Finances pour payer l'impôt-santé des employeurs de l'Ontario, des frais de services juridiques et des coûts de fournitures et de services d'impression. Au 31 mars 2026, les comptes créditeurs et les charges à payer s'élèvent au montant de 1 808 dollars dû au ministère des Finances. Au 31 mars 2025, les comptes créditeurs et charges à payer dus au ministère des Finances s'élèvent à 1 296 dollars.
- iii. Santé à domicile Ontario a engagé la dépense de 1 137 dollars (373 dollars au cours de la période allant du 28 juin 2024 au 31 mars 2025), montant dû à Infrastructure Ontario pour couvrir les frais de services immobiliers et effectuer les paiements de location. Au 31 mars 2026, les comptes créditeurs et les charges à payer s'élèvent au montant de 129 dollars dû à Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2025, aucun montant n'est payable à Infrastructure Ontario pour les comptes créditeurs et charges à payer.

13. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Comme Santé à domicile Ontario a été constitué en date du 28 juin 2024, les chiffres correspondent à une période d'activités de neuf mois.

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été redressés selon le mode de présentation des dépenses adopté pour l'exercice financier actuel. Dans l'état des résultats d'exploitation, les frais de location d'équipement médical ont augmenté de 2 625 dollars, tandis que les coûts des fournitures et les frais divers ont diminué de 2 625 dollars. En effet, on a modifié le mode de présentation de certaines dépenses liées à la location d'équipement médical.

Santé à domicile Ontario
Notes annexes aux états financiers

Le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

14. Redressement affecté à l'exercice antérieur

Au cours de l'exercice financier actuel, la direction a constaté une erreur dans le traitement comptable de certaines charges. Au 31 mars 2025, certaines charges dont la valeur s'élève à 5 244 dollars ont été inscrites dans l'état de la situation financière au titre de charges à payer. Or, les charges constatées doivent être imputées sur les charges payées d'avance.

Par conséquent, les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été redressés pour corriger l'erreur. Dans le tableau suivant, on présente l'incidence du redressement.

	Déclaré au 31 mars 2025	Redressement	Rajusté au 31 mars 2025
	\$	\$	\$
État de la situation financière			
Charges payées d'avance	17 217	(5 244)	11 973
Comptes créditeurs et charges à payer	319 542	(5 244)	314 298

Santé à domicile Ontario

Annexe 1 : Rapprochement des fonds provenant de Santé Ontario et du ministère de la Santé

Le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

	Sommes à recevoir du ministère de la Santé au début de l'exercice	Sommes à recevoir de Santé Ontario au début de l'exercice	Sommes dues au ministère de la Santé au début de l'exercice	Sommes dues à Santé Ontario au début de l'exercice	Fonds reçus ou recouvrés au cours de l'exercice	Sommes comptabilisées à titre de revenu au cours de l'exercice	Sommes à recevoir du ministère de la Santé à la fin de l'exercice	Sommes à recevoir de Santé Ontario à la fin de l'exercice	Sommes dues au ministère de la Santé à la fin de l'exercice	Sommes dues à Santé Ontario à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Exercice antérieur	(19)	(381)	7 150	83 651	(89 691)	(1 054)	—	(453)	110	—
Exercice en cours										
Services directs de base et ponctuels										
Services de base					4 650 692	(4 650 626)				66
Services ponctuels										
Soins palliatifs					3 606	(3 606)				
Nombre de services de soins à domicile					—	(2 000)		(2 000)		
Équipement médical					(2 000)	2 000				
Vérification des noms sur la liste d'attente du programme Accès Soins					973	(973)				
Administration et gouvernance intégrées - services de base et ponctuels										
Services de base					154 843	(154 843)				
Services ponctuels										
Soutien temporaire en période de transition					6 000	(6 000)				
Autres										
Réseau rénal de l'Ontario					6 228	(5 259)				968
Infirmier ou infirmière praticien.ne : financement direct du ministère de la Santé					837	(826)			12	
Traduction : financement direct du ministère de la Santé					131	(88)	(19)		62	
										—
Total	(19)	(381)	7 150	83 651	4 731 620	(4 823 276)	(19)	(2 453)	183	1 034